

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

BUROBOUTIC

SCPI au capital au 31/12/2014 : 189 000 000 €
Siège social 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE
339 967 473 R.C.S. NANTERRE

Avis de convocation pour l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 juin 2015 statuant sur les comptes de la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014

La société FIDUCIAL GERANCE, en sa qualité de Société de Gestion de la société **BUROBOUTIC**, a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les porteurs de parts à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le :

Mardi 9 juin 2015 à 15 heures
Immeuble Le Lotus - 41, rue du Capitaine Guynemer - 92400 COURBEVOIE

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Décisions du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes.
— Approbation des comptes de l'exercice 2014 et des opérations traduites ou résumées dans ces rapports.
— Quitus à la Société de Gestion.
2. Quitus au Conseil de surveillance.
3. Affectation du résultat de l'exercice 2014.
4. Approbation des valeurs comptable, de réalisation et de reconstitution de la Société au 31/12/2014.
5. Approbation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les opérations visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier.
6. Renouvellement du mandat du Co-Commissaire aux Comptes titulaire arrivant à échéance et remplacement de son suppléant.
7. Prise acte que le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Pascal BOREL arrivera à échéance en même temps que celui du Co-Commissaire aux Comptes titulaire correspondant.
8. Renouvellement du mandat de l'Expert immobilier arrivant à échéance.
9. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier.
10. Autorisation à donner à la Société de Gestion de procéder à des acquisitions payables à terme et de contracter des emprunts au nom de la SCPI.
11. Désignation de quatre membres au Conseil de Surveillance.
12. Pouvoirs.

Texte des résolutions

Décisions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION. — L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la Société de Gestion, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2014, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par un bénéfice de 17 805 365,63 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne à la Société de Gestion quitus entier et définitif de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

DEUXIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif de sa mission au Conseil de Surveillance pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

TROISIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale approuve la dotation aux provisions pour grosses réparations pour un montant de 603 427,49 €.

L'Assemblée Générale, constatant que :

- | | |
|--|-------------------|
| – le bénéfice de l'exercice s'élève à | 17 805 365,63 € |
| – auquel s'ajoute le compte de report à nouveau de | 850 787,91 €, |
| – formant ainsi un bénéfice distribuable de | 18 656 153,54 € : |

1°/ décide de répartir une somme de 17 583 412,86 € entre tous les associés, au prorata de leurs droits dans le capital et de la date d'entrée en jouissance des parts, conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts. L'Assemblée Générale prend acte que les quatre acomptes trimestriels versés aux associés, et à valoir sur la distribution décidée ce jour, en représentent l'exact montant. Aucun versement complémentaire ne sera nécessaire à ce titre.

2°/ constate qu'après affectation de la somme de 221 952,77 € sur le compte de report à nouveau, celui-ci présente un solde créditeur de 1 072 740,68 €.

L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder à la distribution partielle ou totale du compte de report à nouveau quand elle le jugera opportun.

QUATRIEME RESOLUTION. — Conformément aux dispositions de l'article L.214-109 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale approuve la valeur comptable, la valeur de réalisation et la valeur de reconstitution de la Société qui s'élèvent au 31 décembre 2014 à :

– valeur comptable :	247 608 362,84 €, soit 196,51 € par part.
– valeur de réalisation :	296 246 154,86 €, soit 235,12 € par part.
– valeur de reconstitution :	347 292 618,05 €, soit 275,63 € par part.

CINQUIEME RESOLUTION. — Après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.214-106 du Code monétaire et financier et le rapport du Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont visées.

SIXIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale, sur proposition de la Société de Gestion, décide :

– De renouveler le mandat de Co-Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet ESCOFFIER, dont le siège social est situé 40, Rue Laure Diebold – 69009 LYON pour une nouvelle période de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020,

– De ne pas renouveler le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Marc ESCOFFIER, arrivant à échéance, et de nommer en remplacement, pour une période de six (6) exercices qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020, Monsieur Laurent ALBERNI, domicilié 40, Rue Laure Diebold – 69009 LYON.

SEPTIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale prend acte que le mandat de Co-Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Pascal BOREL arrivera à échéance à la même date que celui de Co-Commissaire aux Comptes titulaire du Cabinet CASTAGNET, représenté par Monsieur Joël MICHEL, à savoir à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2016.

HUITIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la société FONCIER EXPERTISE – 4, quai de Bercy – 94224 CHARENTON Cedex, expert immobilier, pour expertiser en tant que de besoin le patrimoine de la SCPI et ce, pour une durée de cinq exercices, conformément à l'article 422-235 alinéa 1^{er} du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, soit jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

NEUVIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale renouvelle l'autorisation donnée à la Société de Gestion de procéder, dans le cadre de l'article R.214-157 du Code monétaire et financier et après consultation du Conseil de Surveillance, à la cession d'un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Elle l'autorise également à effectuer, pour les besoins de la gestion du patrimoine, des échanges, des aliénations ou des constitutions de droits réels portant sur un ou plusieurs éléments du patrimoine immobilier et ce, aux conditions qu'elle jugera convenables.

Les présentes autorisations sont valables pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

DIXIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale autorise la Société de Gestion à procéder, après consultation du Conseil de Surveillance, à des acquisitions payables à terme et à la souscription d'emprunts (avec constitution des garanties appropriées et, notamment, de toutes sûretés réelles y compris sous forme hypothécaire) et ce, aux charges et conditions qu'elle jugera convenables et dans la limite de 20 % des fonds propres de la Société, tels qu'ils ressortiront à la prise d'effet de la présente résolution.

La présente autorisation est valable pour une durée expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

ONZIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale, constatant la sortie de quatre membres du Conseil de Surveillance décide de nommer en qualité de membres du Conseil de Surveillance les quatre associés ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages parmi les candidats dont la liste suit :

— **Associés sortants se représentant**
(par ordre alphabétique)

CARDIF ASSURANCE VIE –
Enseigne : AEP – ASSURANCE EPARGNE PENSION - Société Anonyme
732 028 154 R.C.S. PARIS - APE 6511Z
Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
Etablissement secondaire : 76, rue de la Victoire – 75009 PARIS
Représentée par Monsieur Gilles SAINTE-CATHERINE
Détenant 96 000 parts

Monsieur François LABORDE - 57 ans - Demeurant à NEUILLY-SUR-SEINE (92)
Détenant 725 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Directeur de l'activité conseil dans un établissement public

Monsieur Jean-Pierre ROQUAIS - 67 ans - Demeurant à BURES SUR YVETTE (91)
détenant 30 parts dans la Société.
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Expert-comptable honoraire

Monsieur Alain SCHMITT - 61 ans - Demeurant à POINCY (77)
Détenant 100 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Gestionnaire de patrimoine

— Associés faisant acte de candidature*(par ordre alphabétique)***ADM LAB** - Société Civile

539 196 402 R.C.S. NANCY - APE 6499Z
Siège social : 54, cours Léopold – 54000 NANCY
Représentée par Monsieur Michel BARTHEL
Détenant 500 parts

APPSCPI - Association

Représentée par Madame Jacqueline SOLSONA, par délégation du représentant légal
Siège social : 66, Avenue des Champs-Élysées - 75008 PARIS
Détenant 1 part

ISIS - Société Civile Immobilière

448 438 523 R.C.S. Brest- APE 6820B
Siège social : 20, Milin Névez - 29800 PLOUEDERN
Représentée par Monsieur André PERON
Détenant 10 parts

Monsieur Christian LEFEVRE - 64 ans - Demeurant à LAVILLEDIEU (07)

Détenant 40 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Ancien Ingénieur financier dans un groupe bancaire

Monsieur Patrick LORAND - 62 ans - Demeurant à LE TOUQUET (62)

Détenant 450 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Ancien Directeur des achats dans le secteur automobile

MANDDCIE - Société Civile

791 166 358 R.C.S. PARIS - APE 6820B
Siège social : 5, Villa Mozart – 75016 PARIS
Représentée par Monsieur Hughes MISSIONIER
Détenant 1 548 parts

Monsieur Jean-Pierre MOLIERE - 50 ans - Demeurant à LE PECQ (78)

Détenant 334 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Directeur d'opérations immobilières dans une société de gestion de portefeuille

Monsieur Alain POUCH - 64 ans - Demeurant à MONTAUBAN (82)

Détenant 63 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Ancien Pharmacien

Monsieur Jean-Luc POURRAT - 46 ans - Demeurant à SAINT BRIS LE VINEUX (89)

Détenant 130 parts
Références professionnelles et activité au cours des cinq dernières années :
Gestionnaire des infrastructures numériques dans une administration

Conformément à l'article 18 des statuts, les membres du Conseil de Surveillance sont nommés pour trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

DOUZIEME RESOLUTION. — L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité ou autres qu'il appartiendra.

1502053